

## Alcoomètres et aéromètres pour alcool

---

Pour formaliser votre demande d'examen de type, vous devez transmettre au LNE :

- q Le formulaire de demande d'examen de type (720 CIM 0701) complété et signé ;
- q Les exemplaires des instruments nécessaires pour mettre en oeuvre le programme d'essais
- q Un dossier constitué des éléments suivants <sup>(1) (9)</sup>:

### Partie I I Présentation générale de la demande

- q présentation succincte de la société <sup>(2)</sup>,
- q lieu de production, s'il diffère du siège social,
- q coordonnées du fabricant et présentation de ses activités, s'il diffère du demandeur.
- q dans le cas où le demandeur du certificat d'examen de type n'est pas le fabricant, joindre une lettre (document original) désignant le demandeur comme mandataire dans laquelle le fabricant déclare également avoir pris connaissance de la nécessité de produire ultérieurement des instruments conformes au type certifié en France,
- q cahier des charges selon lequel l'examen de type est demandé (Directive 76/765/CEE ou la réglementation nationale),

### Partie II I Fiche signalétique récapitulative

Cette fiche a pour but de récapituler les caractéristiques principales de l'instrument, soit :

- q la désignation du type,
- q la nature du mesurande (titre alcoométrique volumique ou massique)
- q La formule ou la table alcoométriques utilisée pour graduer l'instrument
- q La classe de l'instrument (I, II ou III)
- q La valeur de l'échelon de lecture

### Partie III I Eléments descriptifs de l'instrument

- q documents relatifs à la conception et à la fabrication de l'instrument tels que schémas et Nomenclature faisant apparaître :
  - o les graduations et chiffraison de l'instrument,
  - o les dimensions des carènes, du diamètre extérieur de la tige et la taille de la section droite de la tige.
- q une notice descriptive <sup>(8)</sup> (document faisant partie du certificat à usage public)

### Partie IV I Marquages et scellements

- q un projet d'identification des instruments <sup>(6)</sup>,

#### **Laboratoire national de métrologie et d'essais**

## Partie V I Essais de type

### **Les exemplaires des instruments à approuver feront l'objet des essais de type suivants :**

- Tenue en température du lest sur un instrument.
- Erreur de justesse de chacun des instruments en 3 points de son échelle.

### Notes générales :

- (1)** Les éléments techniques doivent assurer une description détaillée de l'instrument. Cette description doit être rédigée en langue française. Elle doit comprendre les notices, plans, schémas ou photographies nécessaires à la description et à la compréhension du fonctionnement de l'instrument. Des plans comportant des indications en langue étrangère peuvent être admis dans la mesure où ils restent compréhensibles et où il n'est pas prévu de les annexer au certificat d'examen de type.
- (2)** Les éléments relatifs à la présentation de la société ne sont à fournir que lorsqu'il s'agit de votre première demande d'examen de type auprès du LNE.

Dans le cadre d'une demande de complément de certificat d'examen de type, il n'est pas nécessaire de renvoyer la totalité des documents listés ci-dessus. La liste des documents nécessaires pour l'instruction du complément est communiquée par le LNE à réception du détail des modifications opérées sur la conception de l'instrument. Le fabricant de l'instrument doit par ailleurs s'engager à ce que les parties de la conception ne faisant pas l'objet du complément restent inchangées.